

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisse communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

En argent 46 francs, en bled 40 quarterons et une gratification de Lausanne de 6 francs et 8 francs en bled de bois;

C'est la caisse de la commune qui paye Point

Il n'y en a point

Point que la chenevière et jardin et plantage indiqué

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

244 J.H.
École pour les filles,

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

à Pully

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence, ressort-il?

Killy

Pully

d. District

de Lausanne

e. Canton

du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

L'ameau, sous le Nom de Port de Pully est à six minutes éloigné de l'école, comprend 15 Maisons, qui procurent 6-filles à l'école actuelle

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

Les fermes du premier quart d'heure, sous le nom de Maulins, de la Landolle, de maisons de Renny, Noiaz, Perrodettes, Périaputay & Molliance, forment deux maisons - procurant 9 filles cette année.

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Le second quart d'heure ne comprend qu'une maison qui procure 3 filles au-delà de l'école. Les fermes sous le Nom de Mont de Pully

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

comprendent 9 Maisons, les quelles se trouvent à une lieue (& plus) éloignées de l'école, n'ont voyent leurs filles aux écoles qu'à la prochaine d'être reçues à la participation de la St. Cène - les instruisant jusqu'à cette époque chacun dans sa maison. Il y en a cependant qui les envoient quelques fois à des écoles plus à portée, comme à Delmont &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

de Lauver 1/4 de lieue à Pully -

a. Leurs noms.

Lutry 1/3
& Corjier
Chalby 1/3
Ouchy 1/3
Lausane 1/2
Belmont 1/2

b. Leurs distances réciproques.

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

l'Alphabet, l'Arithmétique, les règles de trois, des fractions, des pourcentages, l'abrége de Catechisme d'Ostervald retrouvé, les Prières requises; la dantelle, le coudre & tricoter.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On tient école toute l'année, sauf des petites vacances de quinze jours chacune. trois heures le matin, & deux après midi, sauf des Paquet à la St-Martin.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Palottes = Livres Testament, Catechisme.

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

On s'efforce de s'y conformer pour tenir les écoles régulières et durant le temps prescrit, comme aussi de veiller sur les progrès des écoliers; Mais il serait à souhaiter que les pères et les mères fussent plus zélés pour envoyer leurs enfants, soit aux écoles, soit aux Catechismes.

9°. Durée de l'école chaque jour?

Cinq heures pendant cinq mois & quatre heures le reste de l'année, pour l'instruction; le reste de la journée est destiné aux travaux requis de la semaine, le samedi n'a qu'une heure de travail selon leurs talens, & capacités, sans être classés.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent & de quelle manière?

Le Conseil de Pully, conjointement avec le Canton de Vaud par la suite d'un examen public que fait le Canton de Vaud.

b. D'où est-elle?

de Pully, même

c. Son nom

Louise Moirnot

(3)

d. Son âge.

39 ans -

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

point, étant célibataire

12 ans -

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Dans la maison paternelle, au d'el Pully s'occupant aux ouvrages de son genre, comme à la dantelle &c.

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

Elle ne peut s'occuper que pour ses élèves.

12°. Écoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

le Catalogue s'élève à quatre vingt

a. En hiver, } soit garçons ou filles. b. En été, }

De soixante à huitante
De vingt à quarante

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Aucun

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

La Commune a deux Capitaux qu'elle a placés à profit. dont elle est responsable (voyez à la page suivante)

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Ils sont distincts. Le Recteur payait quatre baches pour cha. Les pauvres, annuellement (maintenant c'est la Commune)

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

On paye au bout de l'année 4 bat par écolier

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Le Bâtiment pour l'école est vieux.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il n'y a qu'une chambre, au nord, & peu spacieuse, dans la maison Commune.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Il faut que le Régent loue un Appartement pour sa demeure, par qui diminue les deniers de la Commune ne peut être que le Collège.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Commune

245

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? *En argent = 250 florins à titre de Pension. Elle ne retire aucune autre chose, hormis le casuel, qui est quatre baches par enf.*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *Il n'y en a point.*
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? *Le Dénoué de cette localité prévoit d'un legs pie de Monsieur Rivarol Pasteur au dit lieu, en 1766. de 120 livres de rente qui ont produit argent de suite 1576 1663 rendus à Pully, & par une donation de feu M. le Doyen de Bergaude de - 160 - quelques années après, les quatre sommes produisent d'intérêt sup. au 1. p. p. 478 fr. La somme ajoutée pour formelles rentes 121 - 16 annuellement outre environ 40 florins pour les écoles, pour 100 =*
- c. Fondations?
- d. Caisse communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds? *Pour un petit jardin ou chevrier, de la commune qui vaut environ 7 florins par année.*
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Pully le 8 Mars 1799.
Louise Françoise Moënoz*

246 *JK*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *Belmont.*
- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *un village.*
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *à celle de Belmont.*
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *De la Paroisse de Belmont; ou est le Temple Paroissial qui est un Agent National.*
- d. District de *Lausanne.*
- e. Canton de *Le Léman.*
- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *Il y a six maisons éloignées d'un quart de lieue de l'école, & huit qui sont à trois quarts d'heure loin du village.*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)
- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *Il n'y en a point; excepte les maisons foraines désignées ci-dessus.*
- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *un quart de lieue, & trois quarts d'heure.*
- b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?